

L'hôpital de jour n'assure pas la gestion de votre moyen de transport.

Le transport personnel est à favoriser. En cas d'impossibilité, vous pouvez réserver un véhicule sanitaire léger (VSL) ou un taxi conventionné. Un bon de transport vous sera remis.



RÈGLES À RESPECTER

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006,
il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.

L'introduction et la consommation d'alcool sont interdites.

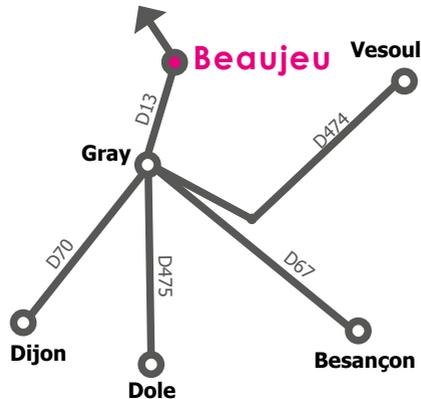
Pour des questions d'hygiène, les animaux doivent rester en dehors des locaux d'hospitalisation.

Plan d'accès

Clinique Médicale Brugnon Agache

14 rue des écoles | 70100 BEAUJEU
Tél. 03 84 67 78 72 | Fax. 03 84 67 77 02
cmba-hdj@fondation-arcenciel.fr

 cmba@fondation-arcenciel.mssante.fr (messagerie de santé sécurisée)



Un parking est à votre disposition dans l'enceinte de la clinique

Ne pas jeter sur la voie publique | Réalisation : Service communication - Fondation Arc-en-Ciel - Novembre 2024

www.fondation-arcenciel.fr



L'HÔPITAL DE JOUR



Fondation
ARC·EN·CIEL
Ensemble, avec vous, pour vous

PÔLE SANTÉ

LE RÔLE DE L'HÔPITAL DE JOUR

L'hôpital de jour accueille en demi-journée des personnes dont l'état de santé ne nécessite pas une hospitalisation complète. Vous retrouvez le soir votre environnement habituel. Il permet de :

- éviter, retarder ou raccourcir une hospitalisation complète ;
- préserver ou restaurer l'indépendance et contribuer au maintien à domicile ;
- informer et accompagner les aidants.

Le rôle de l'hôpital de jour est complémentaire et indissociable de celui du médecin traitant.

VOTRE ACCUEIL

- A la suite d'une commission d'admission, vous êtes convoqué pour **une demi-journée d'évaluation** ; la présence d'un proche est souhaitable.
- L'infirmière coordinatrice vous accueille afin de renseigner **les formalités administratives**, votre dossier médical est complété, un bilan initial est également réalisé. Vous rencontrez l'équipe de rééducation ainsi que votre médecin référent.
- A l'issue de cette journée, **un projet thérapeutique personnalisé** est établi et fait l'objet d'un contrat de soins.

Votre convocation vous sera adressée par courrier et un rappel téléphonique sera fait la semaine précédent le rendez-vous.

LE FONCTIONNEMENT

- Plusieurs demi-journées par semaine vous sont proposées (prise en charge individuelle ou en groupe).
- Votre prise en soins est ajustée au cours du séjour, des bilans avec les différents professionnels sont réalisés.
- Un bilan médical de sortie est établi, un courrier est envoyé à votre médecin traitant.
- La date de sortie est fixée par votre médecin référent en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire.



L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- médecin gériatre - oncogériatre
- professeur d'activités physiques adaptées
- médecin
- assistante sociale
- infirmière coordinatrice
- psychologue / neuropsychologue
- ergothérapeute
- diététicienne
- kinésithérapeute
- aide-soignant

« Votre réadaptation sera adaptée à vos possibilités et à votre état de santé. Elle a pour but de vous aider à reprendre confiance en vos capacités, à les développer et à acquérir les comportements bénéfiques à votre santé.

Elle nécessite votre participation active. »

INFORMATIONS PRATIQUES

- Pensez à apporter **les pièces justificatives** qui sont notées sur votre convocation pour votre journée d'évaluation.
- Chaque jour, **présentez-vous** auprès de l'infirmière coordinatrice pour revoir **l'organisation de votre planning**.
- **Un vestiaire personnel** est à votre disposition si vous le souhaitez, une clé vous sera remise.
- **Un espace détente** est également à votre disposition (télévision, lecture, musique).
- Merci d'apporter **l'ordonnance de votre traitement en cours** (ordonnance à jour). Si vous prenez un médicament pendant votre temps de présence à la clinique, il vous sera fourni.
- Si vous avez besoin d'aides techniques (cannes, déambulateur, lunettes, appareils auditifs...), pensez à les apporter.

ABSENCE ET SORTIE

Durant votre hospitalisation vous n'êtes pas autorisé à quitter l'enceinte de l'établissement.

Vous devez joindre impérativement l'infirmière coordinatrice ainsi que votre compagnie de transport pour signaler une éventuelle absence (chaque jour d'absence doit être signalé).